

Compte rendu de l'Assemblée Générale 2009 de la CDCHS11

L'AG s'est tenu le 25 septembre 2009 à Carcassonne. Le président remercie l'ACFC représentée par Gabriel ABOU (secrétaire de la CDCHS11) pour son invitation.

M. Jacques DURAND, vice-président de la commission culture et sport au Conseil Général est également remercié pour sa présence et pour l'implication du Conseil Général dans l'athlétisme et dans la course sur route en particulier. M. DURAND nous informe d'un projet de modification des compétences des conseils généraux qui ne pourraient plus intervenir dans le domaine sportif. A noter que le budget courses sur route est de 22000€ pour 2009, somme distribuée sous forme de subventions aux organisateurs ou au Comité de l'Aude d'Athlétisme pour le challenge.

Il est regrettable que ces compétences soient transférées à la Région car le développement de notre sport est favorisé par les relations entretenues avec les élus de proximité.

M. Olivier DUPIN, représentant le journal l'Indépendant, nous présente le challenge l'Indépendant/Midi Libre qui se substitue au challenge de l'Indépendant à partir de 2010. Il nous précise que les modifications consistent à l'évolution des articles traitant des courses sur route dans la quotidien Midi Libre sous forme de reportages, le journal l'Indépendant maintenant sa pagination actuelle. L'implication des organisateurs consisterait à garantir au partenaire l'achat d'un nombre de journaux à définir qui seraient envoyés aux coureurs ayant participé aux épreuves. Une possibilité d'abonnement mensuel est à l'étude.

Ce challenge fait l'objet de débats dans l'assemblée. Un organisateur souhaite que l'ensemble des résultats paraisse dans l'Indépendant (une erreur a eu lieu cette année, une partie des résultats ayant été tronquée, certaines épreuves ne font l'objet que de résultats partiels dans l'édition de Carcassonne). L'édition de Narbonne fait l'unanimité dans l'assemblée pour la qualité de la rédaction et la parution de la totalité des résultats.

Le président remercie Laurent SOULIER pour la gestion du classement du Challenge de l'Indépendant.

A ce jour, les dates de remise des trophées aux lauréats des 2 challenges ne sont pas connues.

Le classement provisoire de Challenge du Conseil Général est consultable sur le site de la CDCHS11 (www.cdchs11.fr).

Rapport moral

Attention la saison 2009 est prolongée jusqu'au 31/12/09 ; le rapport moral est établi au 31/08/09 par comparaison avec la saison précédente

Nombre de courses au calendrier : 50

Nombre de courses annulées : 7 dont la cuvée pédestre de Lézignan course à label qualificative

Nombre de courses créées : 6

Nombre de participants : 11060 (11197 en 2008)

Nombre de concurrents différents : 4895

Nombre de courses inférieures à 100 concurrents : 12 soit 25%

Nombre de courses entre 100 et 250 concurrents : 24 soit 50%

Nombre de courses entre 250 et 500 concurrents : 8 soit 17%

Nombre de courses supérieures à 500 concurrents : 6 soit 12,5%

2 courses sans résultats

75% des épreuves comptent moins de 250 coureurs ce qui conduit le bureau à proposer un nouveau barème de calcul du classement du challenge du Conseil Général

La tendance générale est à une légère baisse de participation dans les courses masquée par « l'explosion » de nouvelles épreuves.

Nombre de trails en augmentation mais le terme est souvent inadapté, plutôt des courses nature sur des distances de 15 à 25 km en moyenne.

Les nouvelles épreuves semblent profiter d'une certaine lassitude des courses classiques.

Les courses en relais déclinent (à part le relais des 5 clochers en constante progression : 930 concurrents en 2009).

Ce rapport est soumis au vote : accepté à l'unanimité

Rapport financier

Les résultats budgétaires sont fournis aux organisateurs en séance. Ce budget est arrêté au 31 août malgré le prolongement de la saison.

A noter que l'exercice est bénéficiaire (solde positif de 1054€) du fait de l'absence d'acquisition de matériel.

Le président demande aux organisateurs de lui faire part des besoins (matériels, logistique,...) qui pourraient être pris en charge par le CDCHS11.

Le budget prévisionnel est présenté en séance, les charges principales concernant le Challenge du Conseil Général.

Le président souligne que les produits liés aux droits d'organisation et aux frais d'inscription au Challenge du Conseil Général sont conformes aux prévisions ce qui signifie que la quasi-totalité des organisateurs ont acquittés ces droits. Il est rappelé que ceux-ci doivent être réglés par chèque transmis avec le dossier d'organisation.

le rapport financier est soumis au vote : accepté à l'unanimité

Règlement Challenge du Conseil général

Le taux de participation aux courses montre que la moitié des épreuves comptent entre 100 et 250 coureurs, les courses ayant un nombre supérieur à 250 concurrents représentent 17% des courses ; cette proportion s'est vérifiée ces dernières années. Le mode de calcul actuel des points attribués favorise les courses importantes au détriment des « petites » courses (en nombre). C'est pour cela que le bureau de la CDCHS11 propose une modification du mode d'attribution des points à partir de la prochaine saison.

Le premier masculin se verrait attribué 200 points quel que soit le nombre de participants, le 2^{ème} masculin aurait 199 points, ce qui signifie que des points seraient attribués jusqu'aux 200 premiers masculins.

Ce mode d'attribution serait identique pour les féminines.

Le nombre de points attribués permettrait de couvrir l'ensemble des catégories (par exemple un V4M ne serait pas pénalisé).

Le nombre minimum de participation aux épreuves étant toujours de 5, seuls les athlètes demeurant dans l'Aude ou étant licenciés dans un club de l'Aude étant récompensés lors de la remise annuelle des trophées du Challenge piste et hors stade.

Ce règlement est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Sujets divers

Le président informe les organisateurs que le changement de catégorie aura lieu le 1^{er} janvier 2010 au lieu du 1^{er} septembre 2009 ce qui conduit à prolonger les challenges du Conseil Général et de l'Indépendant jusqu'au 31 décembre 2009.

Le président rappelle aux organisateurs qu'ils doivent transmettre les résultats de leur épreuve dès que possible (par mail sous Excel si possible) ; les retards dans l'envoi de certains résultats péjore l'affichage du classement provisoire sur le site. A noter que le mode d'envoi sous Excel sera obligatoire en 2010 suite aux modifications du classement du Conseil Général (classements différents entre les masculins et les féminines).

Des organisateurs font remarquer qu'ils ont des difficultés pour obtenir une réponse de la Croix Rouge dans le cadre de la mise en place du dispositif de secours obligatoire. Le SDIS ne doit assurer cette couverture que si la Croix Rouge ne peut être présente. D'autres organismes, plus réactifs, existent (ex. UMPSA).

Des organisateurs avaient souhaité bénéficier d'une formation anti-dopage ; le Président se rapprochera des formateurs officiels de la ligue.

Dans le cadre de la fête de l'athlétisme durant laquelle sont décernées les récompenses du challenge piste et hors stade, un organisateur propose que soit tiré au sort un masculin et une féminine qui se verraient attribuer un pass annuel leur permettant de bénéficier de la gratuité de l'inscription sur l'ensemble des épreuves de l'Aude. Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité. Le bureau définira les modalités du tirage au sort et le président avisera chaque organisateur absent de cette mesure.

Calendrier 2010

Le Président rappelle les règles d'attribution des dates avant la lecture du projet de calendrier. Ce projet est débattu lors de l'AG ; peu de litiges et ceux-ci sont réglés lors de la réunion ce qui atteste de l'esprit convivial des organisateurs.

Le calendrier sera mis sur le site de la CDCHS11 pour information à l'ensemble des coureurs.

Fin de la réunion à 20h30 après qu'Antoine FANTIN ait proposé de nous accueillir à Lézignan pour la prochaine Assemblée Générale.